



LUNDI 19 MAI 2025

HOTEL DE VILLE,

SALLE DES DELIBERATIONS

Question de Mme Muriel B.

Thème : Espaces de jeux dans la ville

Au parc Jean Jaurès c'est impossible de faire jouer correctement les enfants il n'y a rien, nous sommes obligés d'aller à Challes-les-Eaux et nous avons un parc merveilleux il faut prendre la voiture je suis avec ma sœur qui est nounou à Chambéry vers la sécurité sociale. Ce joli parc se situe vers le plan d'eau. Ce serait très bien d'avoir la même chose ou à peu près merci

Réponse de Mme Claudine BONILLA, Adjointe spéciale de Bissy, Conseillère déléguée au cadre de vie, à l'environnement et à la biodiversité

Vous nous interpellez sur l'absence d'une aire de jeux aménagée pour les enfants au parc Jean Jaurès à Chambéry, qui semble correspondre au square du Bon Pasteur,

Nous comprenons pleinement votre demande, et nous partageons votre préoccupation : il est essentiel que les enfants, les familles mais aussi les assistantes maternelles qui exercent leur activité professionnelle puissent bénéficier d'espaces de jeux accessibles, sûrs et agréables en cœur de ville. Ce besoin rejoint les priorités de la Ville en matière de qualité de vie et de soutien aux familles. Cette demande est traitée dans le cadre d'un schéma directeur d'aménagement des aires de jeux.

Consciente de ces enjeux, la municipalité a engagé une réflexion globale sur l'amélioration de ses parcs et aires de jeux, à travers l'élaboration d'un schéma directeur de aires de jeux. À l'issue d'un travail de diagnostic global et de plusieurs concertations menées en 2024, six aires de jeux seront créées ou réaménagées, avec pour objectif de proposer des structures modernes, inclusives et installées dans des environnements ombragés pour plus de confort en période estivale.

Les grandes lignes de ce schéma directeur sont :

- L'optimisation des sites d'aires de jeux mais une meilleure répartition de ces dernières au sein des quartiers de la ville et facilement accessible avec moins de 15 minutes de marche ;
- La création d'aires de jeux vectrices de lien social ou plusieurs tranches d'âge peuvent jouer ensemble ;
- La création d'aire de jeux ombragées et agréable à vivre.

Ainsi, la plaine de Mager accueillera une aire de jeux complète, incluant parcours « Ninja », tyrolienne et balançoires, permettant aux petits comme aux plus grands de s'épanouir.

Le square Aglietta dispose désormais d'un espace dédié aux enfants de 1 à 8 ans, intégré dans un lieu de vie et de repos.

Les parcs Eburdy, Talweg, le Clos Finet et le cœur de cité à Bellevue bénéficieront également d'une rénovation complète de leurs équipements ludiques.

Concernant plus spécifiquement le square Bon Pasteur (parc Jean Jaurès), il est aujourd'hui pourvu d'une structure de jeux, dont le sol a été entièrement rénové il y a deux ans, garantissant un niveau de sécurité conforme aux normes actuelles.

La Ville de Chambéry dispose par ailleurs de près de 26 parcs et jardins répartis sur l'ensemble de son territoire, avec des ambiances et des équipements variés. Ils offrent autant d'occasions de balades et de jeux accessibles à tous, sans quitter la ville.

Votre demande de développement d'aires de jeux d'ampleur est très pertinente et s'inscrit dans les actions d'amélioration que la Ville conduit activement pour les espaces publics destinés aux familles.

Nous vous remercions sincèrement pour votre contribution constructive. La municipalité reste pleinement engagée pour construire ensemble une ville plus accessible, plus agréable et plus adaptée aux besoins de tous.

Question de Mr Paul M.

Thème : Aménagements Secteur du Covet

Bonjour, Aujourd'hui, je fais le constat que le quartier du Covet est actuellement très dense et continue à se densifier pour répondre au besoin de logements des 61808 habitants de Chambéry. Également, de nombreux aménagements de désimperméabilisation du sol sont en cours dans d'autres quartiers. Au vue de ces deux constats, mes questions sont les suivantes : est-il prévu la création d'infrastructures publiques, je pense au notamment aux crèches de secteur ? Et en vue de conserver un quartier respirable est-il prévu l'aménagement de zone végétalisées ? Deux lieux pourraient répondre à cela : les bientôt ex locaux des archives et le terrain vague avenue du Covet. Merci de vos réponses

Réponse de Mr Daniel BOUCHET, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, des Espaces publics, des travaux et du patrimoine bâti

Vous interrogez la collectivité sur l'urbanisation du quartier du Covet qui connaît des projets de constructions de logements, en vous intéressant aux équipements publics et aux espaces de respiration qui pourraient être mis en place.

Je vous confirme que la municipalité a pleinement conscience des enjeux que vous décrivez et agit concrètement dans ce sens.

Tout d'abord il convient de préciser que le besoin en logements est important à l'échelle de la commune. Une partie de la production de logements sert actuellement uniquement au phénomène naturel de desserrement des ménages (séparations, décohabitation des jeunes, vieillissement de la population, ...). Notre territoire est attractif et attire également de nouveaux habitants. Aussi, l'effort de production de logements doit être poursuivi. La construction de logement est favorisée en ville, à proximité des services et équipements, afin de limiter l'étalement urbain synonyme d'accroissement des mobilités et de consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. L'enjeu est de reconstruire la ville sur elle-même, tout en veillant à maintenir des espaces végétalisés et perméables.

Par ailleurs, ce développement s'accompagne également de la gestion des équipements publics nécessaires à cette nouvelle population.

Cette stratégie d'ensemble en matière d'urbanisme permet de faire les choix nécessaires pour chaque quartier.

Concrètement, cela s'est traduit au début de l'année 2025 et à la demande de la Ville de Chambéry par l'introduction dans le PLUi-HD de Grand Chambéry d'un nouveau règlement spécifique (Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)) consacré à la « Nature en ville » et la mise en place du Coefficient d'emprise au sol (CES), qui vise à encadrer la densité des projets immobiliers et limiter l'artificialisation des sols. Les nouveaux projets doivent être compatibles avec ce règlement.

Les projets doivent ainsi prendre en compte les boisements existants, intégrer des dispositions pour renaturer les espaces artificialisés et lutter contre les phénomènes d'ilots de chaleur urbain.

Il est à noter que l'OAP Nature en Ville sera reprise par l'OAP Continuités écologiques et lutte contre la surchauffe urbaine à l'échelle de Grand Chambéry dans le cadre de la modification n°5 du PLUi en cours d'enquête publique. La perception de la densité tient également à la hauteur des constructions. Nous avons donc, avec la modifn°2 du PLUIHD, ramené la hauteur maximum autorisée de R+6 à R+3+atîque.

Afin de s'assurer de la qualité des projets portés par les promoteurs, la municipalité a également développé les ateliers d'urbanisme négociés.

Lors de ces ateliers, les promoteurs viennent présenter leurs projets aux services et élus avant le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme. Ces temps d'échange permettent de veiller à la qualité architecturale et urbaine des projets, à leur compatibilité avec l'OAP Nature en Ville et à leur correspondance aux besoins en programmation de logements de la Ville.

Pour ce qui concerne les espaces verts, la Ville mène effectivement une politique ambitieuse de désimperméabilisation des cours d'école et des espaces publics. Dans ce cadre, elle met en œuvre des projets de quartiers imaginés en lien avec les conseils de quartier citoyens. Pour votre information, un tel projet va être mis en oeuvre sur l'avenue du Covet dès 2025. En complément, vous trouverez ci-joint la carte des espaces verts du Covet, pour une surface totale de 13 000m², qui montre l'existence de surfaces importantes d'espaces verts dans votre quartier.

Enfin, pour ce qui concerne le développement des services publics, la Ville est également active :

- La carte scolaire du secteur nord de la ville a été entièrement revue et des travaux d'adaptation des écoles Jean Jaurès et Haut Mâché sont en cours pour accueillir les nouveaux élèves ;
- Une nouvelle crèche a été ouverte à Vetrotex pour améliorer l'offre de service en la matière à l'échelle de la ville ;
- Un équipement public d'envergure va être aménagé dans l'ancienne Banque de France. Il s'agit du service des musées et des archives municipales et de l'Artothèque.
- Concernant les 2 lieux que vous envisagez pour répondre à vos préoccupations, l'un n'appartient pas à la Ville et l'autre, les bientôt ex-locaux des archives n'ont pas encore de destination.
-

En conclusion, la Ville accompagne le développement de projets de logements dans une logique de renouvellement urbain tout en mettant en œuvre des actions visant à renaturer la Ville et à lutter contre les ilots de chaleur urbain, en particulier en agissant sur le PLUi-HD. Depuis la mise en place d'une démarche d'urbanisme négociée en 2021 avec les promoteurs, ces projets sont davantage conçus dans une logique de qualité de vie des habitants des quartiers et de facilité en matière d'accès aux équipements et services publics.